

ANNEXE III

Dans le cadre de ses activités, la Banque peut transférer ou rendre accessibles les données personnelles vers les pays suivants, en fonction des services et/ou produits utilisés par le client :

PAYS DE DESTINATION	
Pays de l'Union Européenne	France, Luxembourg, Italie
Pays « adéquat » *	Suisse
Pays « non adéquats »	--

Remarques :

(*) Les pays « adéquats » sous l'angle du droit monégasque de la protection des données sont les pays figurant dans la liste des pays, territoires et organisations internationales présentant un niveau de protection adéquat adoptée par le Gouvernement par Arrêté Ministériel après consultation pour avis préalable de l'APDP.